



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

-

25 janvier 2019

Etablissement public Loire – Orléans

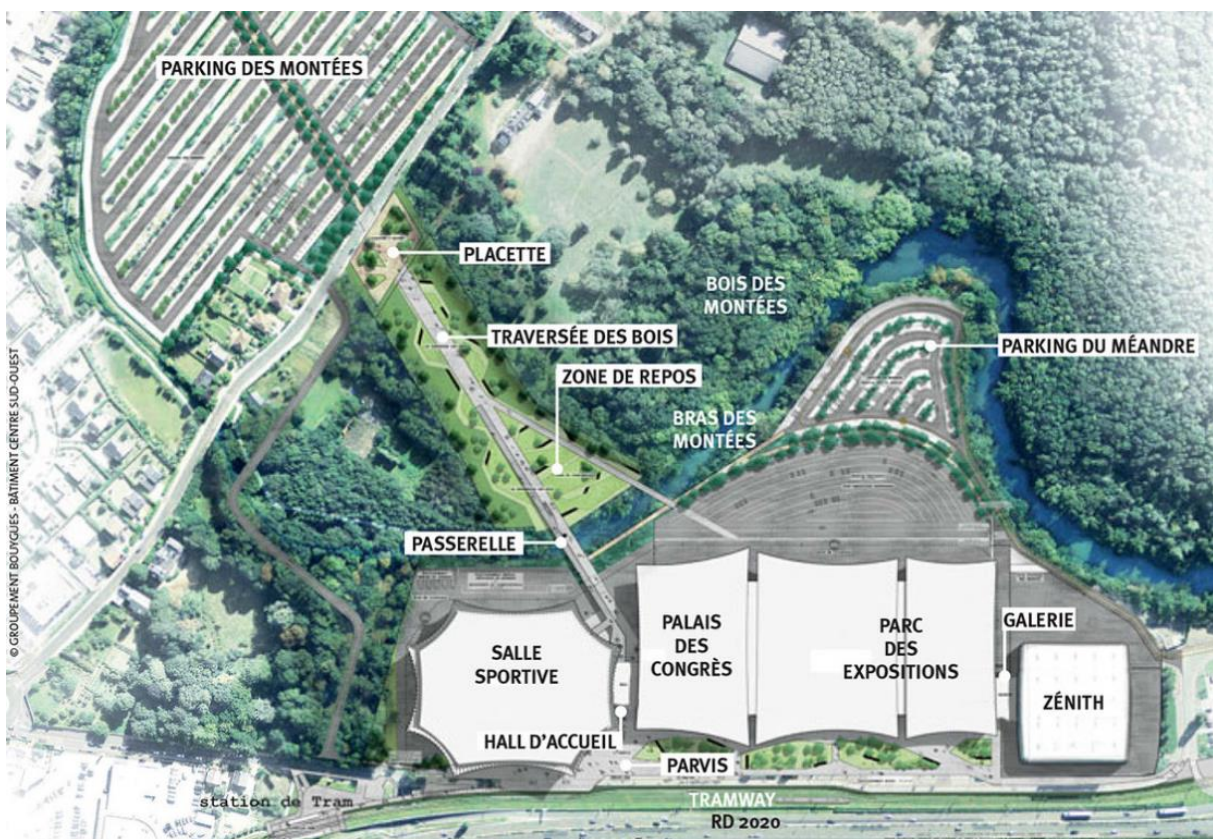
<i>Etaient présents</i>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Conseillère municipale / Présidente de la CLE	Olivet
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
Mme Stéphanie ANTON	Ajointe au Maire	Orléans
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint- Mesmin
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Christian BRAUX	Vice-Président	Orléans Métropole
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Patrick HERVET	Représentant	Comité départemental de Canoë-Kayak du Loiret
M. Bernard LELEU	vice-président	ASRL
M. Didier PAPET	Vice-Président	Loiret Nature Environnement
Mme Bénédicte HOUGRON	SEEF	DDT 45
M. Philippe ALLAIRE	Elu	Chambre d'agriculture 45
M. Maxime TOURNE	chargé de mission GEMAPI	Orléans Métropole
Mme Carine BIOT	Animatrice SAGE Val Dhuy Loiret	Etablissement public Loire
<i>Etaient excusés</i>		
M. Gérard BOUDON	Adjoint au Maire	Saint Denis en Val
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'eau Loire- Bretagne
M. Damien HEMERAY	Conservateur de la RNN de Saint-Mesmin	Loiret Nature Environnement

1. Avis sur le projet Co'Met
2. Sollicitation de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin sur un projet de création d'un forage communal
3. Consultation sur les questions importantes pour l'eau – SDAGE Loire Bretagne
4. Réflexions sur le calendrier de révision du SAGE
5. Points divers

1. Avis sur le projet Co'Met

La Commission Locale de l'Eau est sollicitée pour donner un avis sur les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (art R214-10 du CE). L'objectif est de vérifier la compatibilité du projet avec le PAGD du SAGE et la conformité avec le règlement du SAGE. Les règles de fonctionnement de la CLE autorisent le bureau à rendre des avis en lieu et place de la CLE.

Le projet Co'Met (Centre Orléans Métropole) est ici soumis à l'avis de la CLE. Ce projet va réunir une salle de sports, un palais des congrès, un parc des expos et un zénith sur le même site. Il se situe à Orléans, le long de la RD2020, en zone inondable, le long du Bras des Montées.



Pour chaque objectif et disposition du SAGE, la compatibilité du projet avec le SAGE a été analysée.

Objectif transversal d'acquisition de la connaissance : projet non concerné.

Objectif 1 : gestion du risque d'inondations

En préambule l'animatrice apporte une précision sur l'autorisation du projet malgré un emplacement en zone inondable et un classement au PPRI pour de forts enjeux et vitesses. Le projet a été autorisé car ce sont des bâtiments d'intérêt public n'ayant pas vocation à l'hébergement.

En ce qui concerne le SAGE, 2 dispositions peuvent être concernées par le projet
1B-1 Améliorer l'évacuation des eaux pluviales
1B-2 Améliorer la gestion des eaux pluviales

Il est indiqué dans le dossier que « la section d'écoulement est dans le sens de l'écoulement préférentiel (N/S) et est supérieure à la section actuelle.

La position du nouveau bâtiment limite les impacts hydrauliques et améliore les conditions d'écoulement à fortes vitesses en crue dans le sens de l'écoulement préférentiel malgré la nouvelle passerelle et le remblai associé à la rampe d'accès »

Un second point interpelle les membres du bureau : quel est l'impact de la nouvelle passerelle qui passera au-dessus du Bras des Montées sur les écoulements de ce dernier ?

Le dossier du projet indique que la passerelle fait 6m de large. Même si localement celle-ci peut barrer les écoulements, le projet global améliore la situation hydraulique

Juste en amont de la passerelle, un remous est estimé en cas de crue centennale, l'incidence est estimée à 3 cm juste en amont de la passerelle.

Le projet n'augmente pas l'impact hydraulique en cas de crue majeure comparativement au bâtiment actuel du Palais des Congrès.

La DDT confirme que sur cet aspect inondations, la situation est à peu près la même qu'actuellement donc pas de dégradations pour les bâtiments et habitations se trouvant à l'aval mais pas d'amélioration non plus.

Objectif 2 : Préservation quantitative de la ressource

Article 1 – Interdire de nouveaux prélèvements

2A-1 Définir la gestion quantitative de la ressource

Le projet sera alimenté par géothermie, « les eaux prélevées pour la géothermie sont réinjectées dans la même nappe avec un volume net pompé négligeable ».

Pour les forages concernant la géothermie, les règles ont été assouplies (simple déclaration à la DREAL) et sont moins strictes que dans le cadre d'une instruction « loi sur l'eau ». Néanmoins, la DDT précise que la tête de forage est bien protégée.

2B-3 Maîtriser les consommations d'eau

« La consommation en eau potable va augmenter sur l'ensemble du site d'environ 13% (5360m³ / 4750m³ actuellement) »

Les membres du bureau demandent s'il est prévu l'installation de systèmes d'économies d'eau potable ? Récupération des eaux de pluies, mise en place de deux circuits d'eau, etc ?

La métropole sera questionnée sur ce point.

2D-1 Veiller au bon fonctionnement du karst

Les forages qui seront présents sont les forages liés à la géothermie.

Objectif 3 : Préservation des milieux aquatiques

Aucune zone humide n'est présente sur le site du projet, aucun ouvrage n'est prévu dans le lit du cours d'eau donc pas d'impact sur la continuité écologique.

D'autre part, suite aux réflexions conduites dans le cadre des Assises de la rivière Loiret, la Métropole a décidé d'ajouter à ce projet Co'Met (via un autre dossier réglementaire) la prise en compte du cours d'eau des Bras des Montées avec un projet de renaturation/restauration des berges du cours d'eau.

Objectif 4 : Préservation de la qualité de la ressource

4A-5 Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités

Article 5 – Réduire la pollution à proximité des cours d'eau

Le dossier stipule « qu'aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé à moins de 10m du Bras des Montées ». Il semble que la loi Labbé n'est pas été prise en compte dans le dossier, cette dernière interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics (hors cimetières et stade de sport).

4A-6 Limiter les rejets polluants diffus liés à l'entretien des infrastructures

« aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé à moins de 10m du Bras des Montées ».

Même remarque que pour la disposition 4A-5.

Les membres du bureau souhaiteraient également avoir plus de détail sur l'entretien des infrastructures, par exemple l'antimousse sur les toits est composé de pesticides. Comment seront entretenus les parkings ? Y-a-t-il des dispositions particulières prises ?

4D-3 Etude pour une meilleure gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement

Là où cela était possible, les rejets des eaux pluviales par infiltration ont été privilégiés pour 3 bassins versants du projet. Pour les autres bassins versants, il est prévu un stockage par l'intermédiaire de noues paysagères et dans des fossés. Les ouvrages sont dimensionnés pour une pluie décennale avant infiltration.

La DDT précise que pour ce type de projet, il est demandé au maître d'ouvrage de modéliser les impacts pour des crues de retour 20, 30, 50 et 100 ans.

L'impact sur les écoulements souterrains a également été qualifié : l'impact est nul car l'infiltration est améliorée et des dispositifs de surverse sont prévus pour une évacuation dans le Bras des Montées

Impact sur les écoulements superficiels

Du fait de la mise en place de nouveaux ouvrages la qualité du Bras des Montées devrait être améliorée même si pour certains paramètres nous serons encore en dessous des seuils de bon état

Tableau 72 : État écologique du cours d'eau pour un abattement de 90 %

Paramètre	MES	DCO	DBO5
Concentration brute du rejet (mg/L)	404,0	252,0	70,4
Taux d'abattement	90	79	83
Concentration nette du rejet après traitement (mg/L)	40,4	53,6	11,8
Concentration du Bras des Montées à son objectif de bon état écologique avant rejet	25	20	3
Evènement moyen : Concentration finale dans le ruisseau au module (mg/L)	31,4	33,90	6,64
Evènement choc : Concentration finale dans le ruisseau au DC 10 (mg/L)	40,4	53,34	11,74

En vert : bon état respecté / En rouge ; bon état écologique non respecté

Tableau 73 : État écologique du cours d'eau en l'état actuel

Paramètre	MES	DCO	DBO5
Concentration brute du rejet (mg/L)	446,30	273,15	74,63
Taux d'abattement	50	44	46
Concentration nette du rejet après traitement (mg/L)	223,15	153,65	40,11
Concentration du ruisseau à son objectif de bon état écologique avant rejet	25	20	3
Evènement moyen : Concentration finale dans le ruisseau au module (mg/L)	219,16	150,96	39,37
Evènement choc : Concentration finale dans le ruisseau au DC 10 (mg/L)	223,13	153,63	40,11

De la même manière, le projet limite notablement les incidences sur la qualité du Bras des Montées pour les métaux et les hydrocarbures mais en dépassant les limites du bon état pour certains paramètres.

Tableau 74 : Amélioration de la qualité du cours d'eau récepteur

Paramètre	MES	DCO	DBO5
Evènement moyen : Pourcentage d'abattement de la concentration du paramètre dans le ruisseau au module (%)	- 86%	- 76%	- 83%
Evènement choc : Pourcentage d'abattement de la concentration du paramètre dans le ruisseau au DC 10 (%)	- 82 %	- 65%	- 71%

Avis du bureau ?

Avant le vote, un membre du bureau souhaite faire part de son incompréhension face à la construction de projets de cette ampleur en pleine zone inondable. La densification en ville dans des zones inondables le gêne beaucoup car on demande aux territoires amont et notamment au monde agricole de retenir le plus possible d'eau pour l'aval et notamment la Métropole.

Un membre demande où en sont les travaux sur le déversoir de Jargeau. L'animatrice indique que la stratégie locale de gestion du risque d'inondations (SLGRI) est conduite par la Métropole et que des ateliers de travail ont lieu prochainement à Sandillon (4 et 8 février).

La présidente propose de rendre un avis favorable au projet.
Avis favorable à l'unanimité des membres du bureau.

Une question est posée sur le début des travaux. La DDT indique que l'enquête publique aura lieu en 2019. A priori les travaux devraient commencer en fin d'année.

2. Sollicitation de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin sur un projet de création d'un forage communal

La commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin demande un avis préliminaire à la CLE avant de déposer un dossier officiel sur un projet de forage afin d'arroser les espaces verts et les espaces sportifs collectifs de la plaine du Pâtis.

Actuellement le site est arrosé via de l'eau potable. La consommation annuelle en 2017 a été de 3048m³.

La commune souhaite solliciter un maximum de 5000m³. Les membres du bureau s'interrogent sur cette augmentation. Dans le dossier, il est précisé que ce volume tient compte d'une légère augmentation des activités sportives et de loisirs sur le site pour les années à venir.

Le dossier précise également que ce nouveau forage n'aurait pas d'impact pour les forages existants à proximité.

Le dossier indique également que le prélèvement viendrait en substitution des 3000m³ d'eau potable et que pour le supplément cela n'aurait pas d'incidence sur la recharge de la nappe.

Les membres du bureau débattent des 2000m³ supplémentaires sollicités. Les enjeux sont ici uniquement de l'arrosage d'espaces verts et d'équipements sportifs. Il est rappelé que l'article 1 du SAGE interdit tous nouveaux prélèvements. Les seuls cas de dérogations donnés par la CLE concernaient l'installation de maraichers. Les enjeux ne sont donc pas les mêmes.

Le SAGE est un outil pour préserver la ressource et chacun est incité à réaliser des économies d'eau.

Les membres du bureau s'interrogent également sur les traitements phytosanitaires appliqués sur ce site ?

La Présidente soumet au vote du bureau de la CLE la proposition suivante :

Avis favorable en ce qui concerne la substitution de 3000m³ d'eau potable par de l'eau prélevée dans un nouveau forage, avis défavorable en ce qui concerne le volume supplémentaire sollicité. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Un courrier sera adressé à la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

3. Consultation sur les questions importantes pour l'eau – SDAGE Loire Bretagne et PGRI

Une consultation publique a lieu du 2 novembre au 2 mars pour les assemblées dont les CLE, (de tous les acteurs et du public jusqu'au 2 mai)

Sur quoi : identification des enjeux des futurs SDAGE et PGRI à travers les questions importantes.

Quel est l'état des eaux ?

Sur le bassin Loire-Bretagne, 26% des cours d'eau sont en bon état et 43% en état moyen.
Objectif 2021 → 61% en bon état

Ce qui s'est amélioré :

- Réduction des rejets domestiques et industriels issus des STEP → nette amélioration de la qualité des cours d'eau
- Une majorité des eaux littorales en bon état
- 69% des masses d'eau souterraines en bon état chimique (88% état quantitatif)

La présidente fait remarquer que toutes les pollutions ne sont pas prises en compte dans ces chiffres. Elle rappelle la pollution Brenntag, site pollué à Saint Cyr en Val qui a contaminé la nappe souterraine, et dont le nuage de pollution se dirige lentement vers les captages d'eau potable d'Olivet.

Une réunion sur le sujet avait eu lieu il y a plusieurs années, les membres du bureau de la CLE souhaiteraient savoir qu'elle en est l'évolution.

La consultation publique concerne les 5 grands thèmes suivants :

Les enjeux majeurs pour la gestion de l'eau et des inondations

QUALITE : garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et des différents usages

QUANTITE : partager l'eau disponible, réguler ses usages et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses

MILIEUX AQUATIQUES : préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés des sources à la mer

GOVERNANCE : s'organiser ensemble pour gérer l'eau sur les territoires et mobiliser de façon équitable les moyens

INONDATIONS : accroître la sécurité des populations face aux inondations, réduire le coût des dommages et accélérer le retour à la normale des territoires sinistrés.

L'avis se donne via le remplissage d'un questionnaire disponible en ligne.

<http://prenons-soin-de-leau.fr/cms/accueil/le-bon-etat-des-eaux/votre-avis-sur-leau.html>

Il est demandé à l'animatrice que l'information soit relayée sur le facebook des Assises par exemple.

Concernant l'avis de la CLE, il est proposé par l'animatrice d'envoyer le questionnaire aux membres de la CLE et d'en faire une compilation ?

Les membres du bureau pensent que cela est compliqué, il propose plutôt que l'animatrice remplisse le questionnaire de façon la plus juste par rapport au SAGE et que chaque membre de la CLE le remplisse soit à titre individuel soit pour sa collectivité ou structure.

4. Réflexions sur le calendrier de révision du SAGE

L'animatrice indique que la rédaction actuelle du SAGE approuvé par la CLE en 2009 et par le Préfet en 2011 est devenue obsolète sur plusieurs points et notamment l'article 1 du règlement empêchant tout nouveau prélèvement.

Le mot obsolète dérange la Présidente, le SAGE a été rédigé d'une façon assez stricte. Il a ses défauts mais permet de protéger le territoire. Sa révision entraîne certains risques.

L'animatrice précise que lorsque l'on reprend les différentes dispositions, certaines ne sont plus du tout d'actualités notamment celles liées aux travaux en milieux aquatiques, de grands efforts ayant été conduits ces dernières années. D'un autre côté, il manque certaines thématiques comme le changement climatique ou les espèces invasives. Le SAGE n'est plus à jour mais effectivement le réviser remet potentiellement tout à plat.

Prochaines dates clés

Élections municipales de 2020 qui va refondre le collège des élus

Renouvellement avec prise d'un arrêté de composition de la CLE qui prend du temps, redémarrage officiel des travaux de la CLE au 2^{ième} trimestre après les élections (+ temps de réserve avant)

Fin du contrat territorial en 2020

Nous serons rapidement fin 2020 et si nous n'anticipons pas en 2019 la révision, celle-ci risque de démarrer tard.

L'animatrice a pris contact avec plusieurs autres animateurs de SAGE pour lesquels une révision est en cours. Le travail semble long et fastidieux, sans méthode particulière à adopter. Néanmoins, l'animatrice propose pour commencer cette démarche de solliciter le Préfet pour demander quels seraient les sujets à retravailler pour que le SAGE soit compatible et conforme avec la réglementation actuelle.

Cela permettrait de définir un cadre plus précis pour mener les réflexions par la CLE.

Les membres du bureau valident cette sollicitation de la préfecture pour orienter les travaux de la CLE, courrier dans lequel la CLE s'engage à lancer la révision dans les 5 ans.

L'animatrice indique également que dans le cadre du 11^{ième} programme de l'AELB, les CLE vont être sollicitées par l'Agence de l'eau pour établir au premier semestre une feuille de route commune afin de construire une vision partagée des travaux de la CLE à moyen terme. La révision sera sans doute discutée dans ce cadre-là également.

La proposition de création d'un groupe de travail est repoussée à l'attente de la réponse de la Préfecture.

Une fois cette réponse obtenue, un vote officiel de la CLE sera sollicité pour le lancement de la révision.

5. Point divers

Déviations route de Jargeau – rapport BRGM

L'animatrice a transmis en fin d'année aux membres de la CLE, un rapport non public du BRGM réalisé pour le compte du Département intitulé : synthèse des études géophysiques, géotechniques et hydrogéologiques et évaluation des risques liés au contexte karstique.

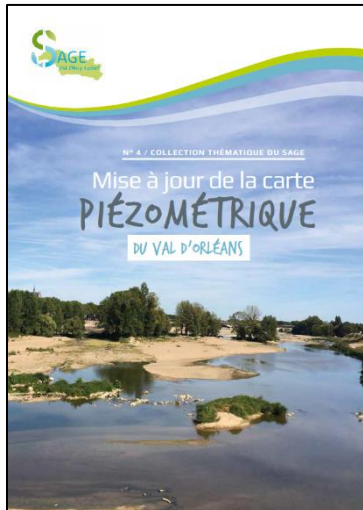
Le BRGM apporte un certain nombre de recommandations afin que la prise en compte des risques de mouvements de terrain et des risques de modifications des écoulements souterrains soit maximale.

Certains membres du bureau font part de leur étonnement quant à la non diffusion publique de ce document. Pourquoi reste-t-il confidentiel ? La plupart des membres du bureau en ont eu connaissance via la diffusion par le SAGE.

Un membre indique que les autres ponts sur la Loire à Orléans ou Jargeau ont également été construits en zone karstique et qu'ils sont toujours en place.

Un courrier sera adressé au département afin de leur demander quelles suites ont été données suite aux recommandations du BRGM.

Plaquette étude piézométrique



Cette nouvelle plaquette résume l'étude piézométrique conduite entre 2016 et 2017.

La conclusion pour l'étiage est la suivante :

Baisse du niveau d'environ **30 cm** de la nappe alluviale

Baisse du niveau comprise entre **20 et 70 cm** de la nappe des calcaires

Un membre du bureau fait remarquer que les niveaux des piézomètres étaient 70cm au-dessus en 2003 année de la sécheresse. Il est difficile de se prononcer sur une campagne annuelle.

L'animatrice indique qu'une campagne de ce type coûte 40000 euros, et qu'il est impossible de reconduire cela annuellement.

Il faudrait pouvoir suivre quelques piézomètres en continu partout sur le val. A noter que 5 piézomètres sont suivis depuis plusieurs années sur la métropole.

Au-delà de ces conclusions, il faudrait aller plus loin, il est proposé de faire tourner le modèle de S. Binet avec ces nouvelles données (il avait utilisé les données de 1966 en 2014) afin de voir quels impacts ont les différents usages.

Réunions

Retour sur la réunion en Préfecture avec les carriers (10/12/2018)

Les services de la Préfecture ont confirmé aux carriers qu'en l'état actuel de la rédaction du SAGE, il n'était pas possible d'autoriser le projet d'extension de la carrière de Sandillon
Seule solution possible : la révision du SAGE (sous réserve d'une rédaction favorable)

Retour sur le COPIL Pollutions diffuses du contrat territorial

Bilan du CT BAC présenté le 7/01/2019

Résultats assez décevants

Demande de définition d'une nouvelle stratégie à la chambre d'agriculture pour les deux années restantes du CT Dhuy Loiret.

Un membre du bureau indique que les aides bio sont les plus mal payées et que cela n'incite pas la profession à s'engager, il y a trop d'incertitudes. En effet les agriculteurs perçoivent des aides mais leurs dossiers sont traités plusieurs années plus tard, si ils ne rentrent pas dans les cases, ils seraient obligés de rembourser. Personne ne souhaite rembourser un salaire plusieurs années après l'avoir touché.

Heure des réunions de bureau de la CLE

Après consultation des membres du bureau, il est proposé de réunir les prochains bureaux à 12h30, chacun apportant son sandwich afin qu'un maximum de membres puissent être présents.

Fabienne d'Ilhiers

**Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret**